L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 4 MARS 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 4 MARS 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les autres annonces de Demandes Ventes et Locations etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Rouzy Stern & Cie.—A leur salle d'encan No 86 rue du Canal. Un assortiment complet de Bottes et Souliers.

ENCYCLIQUE DU PAPE

AU CLERGÉ ET AUX CATHOLIQUES DE FRANCE

Les journaux religieux de Paris ont publié, le 19 février, une lettre encyclique du Pape Léon XIII "aux archevêques, évêques, au Clergé et à tous les catholiques de France."

Cette lettre, à son début, témoigne de l'affection du Souverain Pontife "pour la France et pour son noble peuple." Elle le montre, à la fois saisi d'une vive douleur en face "d'un vaste complot que certains hommes ont formé d'anéantir en France le christianisme" et grandement "composé pour le rétablissement d'affection et de zèle du peuple français à mesure qu'il voit le Saint-Siège plus dégagé et plus combattu sur la terre." Le Pape rappelle la conversion qu'il a été appelé à donner aux Français de toutes classes, les exhortant à redoubler d'efforts dans la défense de la foi catholique en même temps que de leur patrie: deux devoirs de premier ordre auxquels nul homme en cette vie ne peut se soustraire:

Aujourd'hui encore—dit le Saint Père—nous croyons opportun, en cette année de deuil de montrer la voie pour chercher plus sûrement le salut de la patrie et de la religion catholique. Nous tous les Français, tous les catholiques et nous pousser tous à tout gérer de dissentiments politiques afin de pouvoir plus utilement lutter pour la manifestation de leur parfaite pacification, tous en comprendre et pratiquer de plus en plus ce précepte de notre Sauveur. Nous qui la désirons plus que personne tous que Nous représentons sur la terre le *Dieu de la paix*. Nous voulons par les présentes Lettres toutes les âmes droites, tous les cœurs généreux à Nous seconder pour en rendre stable et féconde

Le Pape établit, ensuite, par le raisonnement et par l'histoire, que le sentiment religieux peut seul créer le bon citoyen, et que la religion catholique, par le fait qu'elle est la vraie Eglise de Jésus-Christ, possède, plus que toute autre Eglise ou Secte, pour bien régler la vie dans la société comme dans l'individu. Il montre l'application de cette vérité à la France montant graduellement à la grandeur morale à mesure qu'elle progressait dans la foi chrétienne, et encore aujourd'hui propagant du même coup dans les pays lointains son propre renom et les bienfaits de la religion catholique: et le Saint Père ajoute : "Renoncer à de telles gloires, aucun Français, quelle que soient par ailleurs ses convictions, ne pourrait; ce serait renier la patrie."

La France ne saurait toutefois, ce qui est le élément générateur et conservateur de sa grandeur morale, dont la perte ne saurait être compensée par aucun avantage matériel soit en autobonnes de l'or, soit la force d'armes.

Avant de pousser plus loin, le Saint Père réfute une calomnie astucieusement répandue pour accréditer, contre les catholiques et contre le Saint-Siège lui-même, des imputations odieuses— On prétend que l'ardente et la vigoureuse d'action, inculquées aux catholiques pour la défense de leur foi, ont, comme secret mobile, bien moins la sauvegarde des intérêts religieux, que l'ambition de ménager à l'Eglise une *domination politique sur l'Etat*." C'est, dit il une calomnie dont l'invention appartient aux premiers ennemis du christianisme, en fait celle pas formulée contre Jésus Christ lui même, contre les premiers chrétiens, et par tous les gouvernements animés contre l'Eglise d'intentions tout pareilles. Ce sont les mêmes moyens qui sont encore employés aujourd'hui par les ennemis du christianisme, moyen très vieux au fond, modifié à peine dans la forme. Les moyens de défense sont toujours aussi les mêmes : mettre au dessus de tout la gloire de Dieu et de son Eglise. Mais, pour aboutir là, une grande union est nécessaire.

Si l'on veut y parvenir il est indispensable de mettre à cette *tour* pré-occupation capable d'ébranler la force et l'élan. cite—Le Nous entend un plus ardent zèle de réunion aux divers genres politiques de Français sur la conduite à tenir envers la République actuelle : quelque Nous désirons tout et avec la sorte recommandé la grandeur de ce nom, pourtant des principes et en dessus tant aux considérations pratiques.

Divers gouvernements politiques se sont succédé en France dans le cours de ce siècle et chacun avec sa forme distinctive. Empire Monarchies Républiques. Et se renfermant dans les assertions on n'avertant à donner quelque chose de ces formes considérées en elle même on peut affirmer que rien toute vérité que chacune d'elles soit bonne pourvu qu'elle soit bien dirigée dans le but, c'est à dire le bien commun pour lequel toute vie sa fin est son filure. Il est sûr d'ailleurs Bienfaisant. Il a un point de vue relatif telle ou telle forme de gouvernement peut être préférable comme adaptant mieux au caractère et aux habitudes de telle ou telle nation. Dans cet ordre d'idées spécula les catholiques Français ont le droit de choisir pleine liberté de préférer une forme de gouvernement à l'autre précisément en vertu de ce principe de l'Evangile que le sujet doit se plier à l'autorité du prince. Et ce est assez pour justifier pleinement la sagesse de l'Eglise alors que dans des nations avec des pouvoirs politiques elle fait abstraction des mêmes motifs et ne peut transiger avec eux les grands intérêts religieux des peuples, sachant qu'elle a le devoir de les prendre en tutelle sans tenir compte des intérêts. Nos prédécesseurs Républiques ont en pour de nombreux siècles. Il était tout à fait nécessaire de les rappeler, pour le développement du sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Que si l'on descend des abstractions sur le terrain des faits, il est tout bien évident de mettre les principes tout à l'œuvre établis. Ils de l'œuvre inébranlables. Seulement, en étonnant dans le fait, ils revêtent un caractère de contingence déterminé par le milieu où se produit leur application. Autre est dit si telle forme politique est bonne par elle-même et peut être appliquée au gouvernement des peuples, au fait, cependant qui se rencontre pas chez tous les peuples et qu'on ne peut pas une même forme chacun jouissant la sienne propre. Cette forme naît de l'ensemble des circonstances historiques ou nationales mais tous jours humaines, qu'il est aussi dans une société traditionnelle et traditionnelle. Et par conséquent, qu'elle ait se trouve déterminée telle forme particulière de gouvernement, telle base de transmission des pouvoirs suprêmes.

Inutile de rappeler que tous les individus sont tenus d'accepter ces gouvernements et que rien ne les en dispense ni pour en changer la forme. De là vient que l'Eglise, gardienne de la plus vraie et de la plus haute notion sur la souveraineté politique, puisque elle la tient dériver de Dieu, a toujours reprouvé les doctrines et toujours condamné les hommes rebelles à l'autorité légitime. Et cela dans le temps même où les dépositaires du pouvoir en abusaient contre elle en la privant par là du plus puissant appui de ses à leur autorité et du moyen le plus efficace pour obtenir du peuple l'obéissance à leurs lois. Ou ne saurait trop méditer sur ce sujet les célèbres prescriptions que le prince des apôtres en mirait des persécuteurs. Donnez aux premières et à tous les hommes pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité afin que nous menons une vie tranquille en toute piété et chasteté, car dont cela est bon et agréable devant Dieu notre sauveur."

Ici le Pape oppose les conditions immuables et définitives du gouvernement de l'Eglise aux formes toujours changeantes des sociétés humaines et des pouvoirs civils. Le temps, qui ne peut rien sur l'Eglise, opère, dans les institutions politiques, de profonds changements.

Et comment viendrait à se prédire ces changements politiques à ce si nous parlant? Ils ne cédent parfois à des crises violentes, trop souvent sanglantes, au milieu desquelles les gouvernements préétablis disparaissent et faisant place à l'anarchie qui domine, bientôt l'ordre public est bouleversé jusque dans ses fondements. Et ce n'est pas une hypothèse sociale s'impose à la nation : elle doit sans retard pourvoir à elle-même. Comment n'aurait-il pas le droit, et plus encore le devoir de se défendre contre un état de choses qui la trouble si profondément, et de rétablir la paix publique dans la tranquillité de l'ordre? Or cette nécessité sociale justifie la création et l'existence des nouveaux gouvernements, que que forme qu'ils prennent puisque dans l'hypothèse où nous raisonnons, ces nouveaux gouvernements sont nécessairement requis par l'ordre public, tout ordre public étant impossible sans un gouvernement. Il suit de là que dans de semblables conjonctures, toute la souveraineté se borne à la forme politique des nouvelles civils, ou à leur mode de transmission; elle n'affecte nullement le pouvoir considéré en lui-même. C'est ce continue d'être immuable et digne de respect, car, envisagé dans sa nature, il est constitué et s'impose pour pourvoir au bien commun, but suprême qui donne son origine à la société humaine. En d'autres termes, dans toute hypothèse, le pouvoir civil, considéré comme tel, est de Dieu et toujours de Dieu : Car il n'y a point de pouvoir, si ce n'est de Dieu."

Par conséquent, lorsque les nouveaux gouvernements qui représentent cet immuable pouvoir sont constitués, les accepter n'est pas seulement permis, mais réclamé, voire même, imposé par la nécessité du bien social qui les a faits et les maintient. D'autant plus que l'insurrection attise la haine entre citoyens, provoque les guerres civiles et peut rejeter la nation dans le chaos de l'anarchie. Et ce grand devoir de respect et de dépendance persévère tant que les exigences du bien commun le demanderont, puisque ce bien est, après Dieu, dans la société, la loi première et dernière.

Par là s'explique de elle-même la sagesse de l'Eglise dans le maintien des relations avec les nombreux gouvernements qui se sont succédé en France en moins d'un siècle, et jamais sans produire des secousses violentes et profondes. Une telle attitude est la plus sûre et la plus salutaire ligne de conduite pour tous les Français dans leurs relations civiles avec la République qui est le gouvernement actuel de leur nation. Loin d'en user des dissentiments politiques qui les divisent, tous leurs efforts doivent se combiner pour conserver ou relever la grandeur morale de leur patrie.

Mais une difficulté se présente. "Cette République, faut-on remarquer, est animée de sentiments et aux théories que les hommes honnêtes et beaucoup plus les catholiques, ne peuvent conscientiemement l'accepter." Voilà surtout ce qui a donné naissance aux dissentiments et les a aggravés.—On veut éviter ces regrettables divergences et le Pape avait tenu soigneusement compte de la distinction considérable qu'il y a entre *Pouvoirs constitués* et *Législation*. La législation diffère à tel point des pouvoirs politiques et de leur forme, que, sous le régime dont la forme est la plus imparfaite peut se rencontrer une excellente législation. Prouver, histoires à la main, cette vérité, serait chose facile mais à quoi bon? toutes ses conditions sont connaissances qui mieux que l'Eglise est en mesure de la savoir elle qui a eut effectivement à tenir des rapports bienfaisants avec tous les régime politiques? Certes mieux que toute autre puissance, elle saurait dire ce que lui ont souvent apporté de conditions ou de deuil ses lois des diverses gouvernements qui ont successivement regi les peuples de l'Empire romain jusqu'à nous.

Si la distinction tout à l'heure établie a son importance majeure, elle a aussi un raison manifeste : la législation est l'œuvre des hommes investis du pouvoir et qui de fait gouvernent la nation. Or il résulte qu'en pratique la qualité des lois dépend de plus en plus de la qualité des ceux qui de la force du pouvoir. Ces lois seront bonnes ou mauvaises selon que les législateurs auront l'esprit imbu de bons ou de mauvais principes et se laisseront diriger ou par la prudence politique ou par la passion.

Et ici l'histoire, depuis plusieurs années diverses actes importants de la législation ainsi promulgués de sévères hostilies à la religion, et par conséquent à l'intérêts de la nation. C'est avec de tous malheureusement confirmé par l'expérience des faits. Nous même, obéissant à un devoir sacré. Nous en adressâmes des plaintes vivement publiques. Ces tendances cependant persistèrent, le mal s'aggrava et bientôt se sentait à ses victimes nombreuses de la plus grande partie de l'esprit Saint pour régit leurs différentes et diverses Eglises ainsi regardé comme le chef de l'Eglise et le Pape, obligé de remplir publiquement les devoirs touchant la et traité en ennemi de la religion catholique. Dans France! Dieu seul peut mesurer l'abîme de maux où elle serait entraînée si cette législation tout de s'améliorer, s'obstinait dans une telle direction qui aboutirait à la chute de l'esprit et du cœur des Français la religion qui les a faits si grands.

Et voilà précisément le terrain sur lequel tout citoyen imbu politique et de à part, les gens de bien doivent s'unir comme un seul homme, pour combattre par tous les moyens légaux et honnêtes, ces abus de grande de la législation. Le Pape ne peut pas, ne doit pas, pouvoirs constitués ne saurait limite du. Il ne peut imposer et ne peut, en beaucoup moins, l'obéissance sans les lois et les taxes mesure législative quelconque, directe par ces mêmes pouvoirs. Qu'on ne l'oublie pas la loi est une prescription ordonnée selon la raison et promulguée pour le bien de la communauté par qui qui reçu à cette fin le droit du pouvoir.—En conséquence, jamais on ne peut approuver des points de législation qui seraient hostiles à la religion et à Dieu : c'est au contraire un devoir de les réprouver.

Et le Saint-Père continue sa démonstration en rappelant les paroles suivantes de saint Augustin :

"Quelque-fois les puissances de la terre sont bonnes et craignent Dieu; d'autres fois elles ne le craignent pas. Julien était un empereur infidèle à Dieu en apostat et pervers ; un idolâtre. Les soldats chrétiens servaient cet empereur infidèle. Mais de qui s'agissait de la cause de Jésus-Christ ils ne reçurent aucun qui quelque est dans le ciel. Julien leur prescrivait il de honorer les idoles et de les encenser. Ils mettaient les armes dans la de tout. Mais leur ciseau forment rang pour marcher contre telle nation ennemie à l'instant ils obéissaient. Ils distinguaient le Maître éternel du maître temporel : se dépendant en vue du Maître éternel, ils se soumettaient même à un tel maître temporel.

Après avoir ainsi défini les principes qui doivent régler la conduite des catholiques français envers Dieu et envers le gouvernement, le Saint-Père, avant de terminer sa lettre, aborde deux points qui touchent de près aux intérêts religieux : le Concordat et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Sur le premier point, il rappelle que le Concordat a facilité en France l'harmonie entre le gouvernement de l'Eglise et celui de l'Etat. "Il établit que le Concordat est un contrat qui doit être respecté par les deux contractants, et que l'on ne peut séparer les engagements pris des concessions obtenues. Il recommande, du reste, "aux catholiques de ne pas provoquer de scission sur un sujet dont il appartient au Saint Siège de s'occuper".

Quant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, Léon XIII traite d'abord la théorie de la séparation qui aboutit à faire refuser par l'Etat "de donner à Dieu ce qu'il doit à Dieu, et, par une conséquence nécessaire, de donner aux citoyens ce à quoi ils ont droit comme hommes." Les catholiques ne sauraient trop se garder de soutenir une telle séparation. Si le principe de la séparation est tolérable dans certains pays, c'est que, par une heureuse inconséquence, le législateur ne laisse pas de s'y inspirer des principes chrétiens:

Mais en France nation catholique par ses traditions et par la foi présente de la grande majorité de ses fils, l'Eglise ne doit pas être mise dans la situation précaire qu'elle subit chez d'autres peuples. Les catholiques peuvent d'autant moins préconiser la séparation qu'ils connaissent mieux les intentions des ennemis qui la désirent. Pour ces derniers et ils le disent assez clairement, cette séparation, c'est l'indépendance entière de la législation politique envers la législation religieuse; il y a plus, c'est l'indifférence absolue du pouvoir à l'égard des intérêts de la société chrétienne et, par suite, de l'Eglise et la négation même de son existence.—Ils font reproduit une réserve qui se formule ainsi : Dès que l'Eglise, dépourvue des ressources que le droit commun laisse au moindre des Français, aura pour du redoublement de son activité native, faire prospérer son compte, ainsi qu'il l'est intérêt qui pourra et devra en tire les catholiques trouvé le sol du droit commun lui-même.—Pour tous dire, les ennemis de l'Eglise ne demandent de tout autre pour la séparation. L'Etat qu'ils reconnaît l'Eglise qu'en tour ou il lui plaît, cela pour elle.

Nous avons expliqué Vénérables Frères d'une manière abrégée, mais nette, sinon tous, au moins les principaux points sur lesquels les catholiques Français et tous les hommes sensés doivent pratiquer l'union et la concorde pour guérir, autant qu'il est possible encore, les maux dont la France est affligée et qui la menacent de plus grands maux. Ces points sont, la religion et la patrie, les pouvoirs politiques et la législation, la conduite à tenir à l'égard de ces pouvoirs et à l'égard de cette législation, le Concordat et la séparation de l'Etat et de l'Eglise. Nous pourrions ajouter et la conduite que l'ordinaire demandé de ces points disséquera les préjugés de plusieurs hommes de bonne foi, faciliteraient la pacification, des esprits, et par et à l'union parfaite de tous les catholiques, pour soutenir la grande cause de l'ordre qui *crème les Francs*.

Quelle consolation pour notre cœur de vous adresser cette voie, et de vous contemplier tous répondant d'un cœur et d'une voix : Nous, Vénérables Frères, par notre autorité et avec le zèle et le salut pour l'Eglise et la patrie qui vous dit langue. Vous apportez un puissant secours à cette œuvre pacificatrice. Nous aimons mieux à espérer que ceux qui sont en pouvoir voudront tous apprécier nos paroles qui tirent à la prospérité et au bonheur de la France

Une déclaration de Léon XIII.

Le *Petit Journal*, de Paris, a publié, le 17 février, une déclaration que Léon XIII aurait faite à un de ses rédacteurs. Conformément à notre habitude de ne rien insérer que nous n'ayons vérifié directement, nous n'avons pas—dit le *Temps*—reproduit ce document, bien que notre confrère en affirmât l'absolue exactitude dans le fond et dans la forme. Comme les organes officieux du Vatican, qui auraient pu en recevoir l'analyse par dépêche, et dont les observations auraient déjà pu nous être transmises également par dépêche, ne l'ont pas encore démenti—au moins par l'intermédiaire des agences télégraphiques—comme d'ailleurs il est conforme à tout ce qu'on sait de la politique pontificale, pourvu qu'on fait il est vraisemblable que le Pape ait trouvé utile de faire connaître sa pensée dans un journal populaire et d'une grande publicité, nous reproduisons ci-dessous le texte en question :

Mon désir, comme la volonté de l'Eglise, est que la France soit heureuse; c'est une nation dont l'esprit est vif et le caractère généreux ; si quelquefois elle se sort pas le chemin le plus droit, le plus conforme à son intérêt, elle réparé vite ses fautes dès qu'elle voit bien la vérité.

Je fais le vœu—et j'agis conformément malgré les résistances—que les divisions cessent et qu'il n'y ait plus chez vous de querelles stériles qui vous affaiblissent.

Je sais d'avis que tous les citoyens doivent se réunir sur le terrain légal ; chacun peut garder ses préférences intimes, mais, dans le domaine de l'action, il n'y a que le gouvernement que la France s'est donné.

La République est une forme de gouvernement aussi légitime que les autres.

Je viens de recevoir le président du comité d'organisation de l'Exposition de Chicago, qui demandait au Saint Siège son adhésion et sa participation à cette grande œuvre américaine. Les Etats-Unis, qui sont en république, malgré les inconvénients qui découlent d'une liberté sans bornes, grandissent tous les jours, et l'Eglise Catholique s'y est développée sans avoir de luttes à soutenir contre l'Etat. Ces deux puissances s'accordent très bien, comme elles doivent s'accorder partout, à la condition qu'une n'empiète pas sur les droits de l'autre; la liberté est bien réellement là-bas le fondement des rapports entre le pouvoir civil et la conscience religieuse.

L'Eglise réclame avant toute autre chose la liberté, ma voix autorisée doit être entendue, pour que son but et son attitude ne soient plus déformés par des attaques mal fondées. Ce qui lui convient aux Etats-Unis lui convient à plus forte raison dans la France républicaine.

Je tiens à tous les Français qui viennent me voir le même langage indistinctement; je souhaite qu'il soit connu de tous. Je regrette seulement jusqu'ici que les personnes haut placées n'aient pas reconnaître publiquement, comme il conviendrait, les efforts que je fais pour la paix et la prospérité de votre noble nation, que je regarde toujours comme la fille aînée de l'Eglise.

Je persiste dans cette voie et j'encourage tous ceux qui y entrent fermement.

C'est pour faciliter cette tâche que l'Eglise doit s'attacher à sa véritable mission, qui est de moraliser les âmes, d'enseigner l'esprit de sacrifice et de dévouement. En même temps elle a le souci de la situation des faibles : l'affirmation que j'ai faite des droits des ouvriers doit contribuer à rendre plus commode et plus prompt l'apaisement intérieur. A ceux à une fin de minorité ceux qui n'ont d'autre préoccupation que de troubler les esprits et d'empêcher l'union du pays : union sans laquelle il n'est pas capable de remplir ses hautes destinées.

C'est par cette constitution solide à l'intérieur que la France ne dépît de son ennemis se relèvera pleinement.

Je suis heureux d'apprendre que la France veut résolument la paix malgré l'abondance de ses ressources militaires et le courage de ses soldats.

Si elle garde sans défaillance cette sagesse et cette patience, si elle sait s'arracher aux divisions qui arrêtent son développement et paralysent son influence, si elle se décide à s'abstenir des tracasseries et des persécutions, elle trouvera un très rang important et la place glorieuse qui lui appartient dans le monde.

Ajoutons que l'*Univers* s'exprime ainsi au sujet de cette délibération, qu'il reproduit :

Faut-il croire au récit du *Petit Journal*? Oui. La tenue qu'il nous prête habituellement quand il a trait de la Papauté et des grands intérêts du pays et le ton dont il parle aujourd'hui les faits ses notes mêmes que l'on peut signaler dans ses commentaires, où il distingue, selon le langage républicain, entre l'esprit clérical et la religion, tout strict qu'il dit vrai.

Le *Monde* le reproduit également.

LOUISIANE.

(Suite.)

—LETTRE DE LA PAROISSE TERREBONNE :

Pendant plusieurs jours, la semaine dernière, le temps a paru menaçant et nous avons eu deux ou trois ondées ; le temps s'est rafraîchi, depuis, et tout indique que nous allons avoir un peu de sécheresse.

La canne a besoin d'un peu de chaleur ; les souches, également, il y aurait aussi plus de chance de succès pour ce qui n'a pas encore été ensemencé.

On bêche et l'on fouille maintenant les champs ; elles sont saines ; s'il n'y a pas de changement dans l'atmosphère, tout ira pour le mieux.

Fait à remarquer, la crainte d'un changement dans la loi sur les primes, a déterminé bon nombre de planteurs à faire le plus de canne possible. Il y a seulement à craindre que l'entraînement que l'on éprouve pour cette culture, ne fasse négliger entièrement celle du fourrage, du maïs, du foin. Un a fini d'ensemencer sur Presqu'île, Ashland, Woodlawn, Southdown, Crescent Farm.

Ardoyne, et sur un grand nombre de propriétés, il ne restera, pour ainsi dire plus rien à planter, à la fin de cette semaine. Le temps a été tellement favorable, depuis deux mois, que partout les travaux sont extrêmement avancés. On bêche les souches aussi rapidement que possible, bien que l'on ait encore à redouter quelques gelées, d'ici au 1er mars, comme le fait s'est produit, il y a deux ans.

Bon nombre de planteurs ont reçu tout, ou partie de leur prime, mais d'autres sont encore à attendre le premier cent; de là, leur désappointement. Heureusement, il ne doutent pas du paiement; ils attendent, avec patience, et n'en travaillent pas moins avec courage.

—LETTRE DES ATTAKAPAS :

Dans la paroisse Ibérie, les opérations sont en avance d'un bon mois. On compte faire une abondante récolte, cette année.

On s'occupe beaucoup, en ce moment, du chemin de fer qui doit relier la Nouvelle-Ibérie à Abbeville. Les ingénieurs sont au travail, et l'on voudrait déjà que tout fut terminé, tant cette région doit y gagner. Les curiatures vont y redonner, et il est probable qu'avant son achèvement, nous aurons, à la Nouvelle Ibérie, ou dans les environs, une grande usine centrale. On sentira également le besoin de mieux drainer les terres riveraines de la ligne, dont les produits seront si aisément transportés sur le marché. Les chemins de fer portent toujours le progrès, avec eux.

La prairie Carlin, située dans la paroisse Ibérie, peut produire nous ne savons combien de milliers de barils de riz ; elle s'en fait facilement du double ; suffirait, pour cela, d'une somme insignifiante ; nous verrions alors une douzaine d'éleveurs se transformer en cultivateurs du sol. Il n'y a pas une seule paroisse dans l'Etat qui ait, autant que celle d'Ibérie, à gagner à un bon drainage. La prairie Carlin, la prairie Petite Anse, la Prairie du Large ont toutes bas le d'être drainées. A présent, le chemin qui conduit de la Nouvelle-Ibérie au Grand Marais, est impraticable en beaucoup d'endroits. La voiture publique est obligée de se détourner et de passer sur les terres des fermiers. La paroisse Ibérie est de 15 pieds au-dessus du niveau du golfe ; elle a une longueur de 40 milles sur 20 milles de largeur, et on ne y cultive guères qu'un dixième du sol. Pourquoi? parce que le sol n'est pas drainé. Il nous faudrait une demi-douzaine de riches fermiers pour y acheter des milliers et des milliers d'acres et en tirer les richesses qu'ils renferment. On y ferait certainement et aisément 30 tonnes de cannes à l'acre.

La Fausse Pointe est drainée; elle fournit autant que les parties les plus célèbres de la région sucrière. Le long du Tâche, de Jeanerette à New Iberia, le drainage existe également, et les récoltes sont superbes; elles donnent en abondance la canne, le maïs et toutes les espèces de fourrages.

M. W. B. Farmer, de l'ancienne maison Farmer et Ullivier, a quitté l'habitation Rosedale, pour trois ans; il va y cultiver le riz. M. J. A. Lone est engagé pour y diriger la culture. Il compte y semer 500 acres de riz Honduras, cette année.

Les Pilules d'Ayer garantissent la guérison complète et radicale des désordres de l'estomac, la constipation, l'infection de l'haleine

Vieux dicton normand :

Il n'y a que deux bonnes femmes au monde, l'une est perdu et l'autre est à trouver.

FOR DYSPEPSIA.
Indigestion, and Stomach disorders, use BROWN'S IRON BITTERS.
All dealers keep it, $1 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

A VENDRE,
Riz de semence choix.
T. Lamant' Sons, 19 119 rue Conti.
9 fév—1m PP

Semence de riz! Semence de riz!
CHOIX HONDURAS ET CAROLINE.
—A VENDRE AU—
Planters Rice Mill, 62 rue Decatur.
26 fév—1m

D. H. Holmes
VENTE DE CE JOUR
ET
JUSQU'À COMPLET EPUISEMENT,
DE TOUTES LES
Marchandises
Endommagées
DU
RECENT INCENDIE,
AINSI QUE DES—
ARTICLES DE TOUS GENRS
De nos fonds de départements.
PRENEZ NOTE—Les Marchandises sont vendues telles qu'elles sont, et ne seront pas échangées ou reprises.
Les ventes d'hier ont à peine affecté quelques-unes des Marchandises.
155 - - RUE DU CANAL - - 155

TÉLÉPHONE ..... 479.
F. LAUDUMIEY,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
No 175 RUE DU BAYOU,
Près Rampart.
Voitures pour mariages, soirées, etc.
21 fév—1m—mar jeu dim

SERVICE FUNÈBRE.
Un service funèbre sera célébré à l'église de Notre Dame de Bon Conseil (Our Lady of Good Counsel) encoignure de l'Avenue de la Louisiane et la rue Chestnut, ce samedi, 5 mars 1892, à 7 heures et demie A M pour le repos de l'âme de Dame Veuve PROSPER BEYRIS. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister
De la part de ses filles Amanda née Mailhes et de son gendre Joseph Barrère.
3 mars—2f

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose, mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT
129 rue Royale, cole Toulouse.
6 jui—

E. BARBIER,
Successeur de S. Fournier.
Horloger et Bijoutier
60 RUE ROYALE, 60
entre Bienville et Conti
Nouvelle-Orléans
MONTRES,
PENDULES,
DIAMANTS,
BIJOUTERIE
Réparations de tous objets soigneusement et promptement.
Garantie complète. Prix modérés.
Lunettes, lorgnettes de théâtre, pince-nez
18 déc—1m—Mer Ven

Rapport de la condition
—DE LA—
New Orleans Co-operative Banking Association.
A la Nouvelle Orléans.
A la clôture des affaires le 29 février 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$46,250 45
Prêts sur demande, garantis	13,730 00
Dépenses courantes payées	9,684 17
Ameublement	2,265 35
Dû par des banques et banquiers	86,899 03
Comptant	42,151 17—$48,050 20
Total	$120,264 17

PASSIF.

Fonds capital payé	$53,435 00
Fonds des membres	2,477 50
Profits indivis	2,221 67
Dépôts indivis sujets à des chèques	51,130 00
Total	$120,264 17

Je jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, au mieux de ma connaissance et croyance.
F. MULLER, Caissier.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 2me jour de mars 1892.
OCTAVE MOREL, Notaire.
Correct—Attesté :
A. F. HIMEL,
JULES SARRAZIN,
THEO. BRUMMER,
Directeurs.
3 mars—3f

Solicitor American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year. $1.50 six months. Address, MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York.

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS,
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
30 RUE TCHOUPITOULAS.

C. LAZARD & Cie
(LES ANCIENS ET POPULAIRES)
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
24 e 90—1 an—dim mar ven

AU PUBLIC.
BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LUMIÈRE ÉLECTRIQUE DE LA LOUISIANE,
Rue de l'Union, 52, Nouvelle-Orléans, 15 Fév. 1892.
Il y a quelque temps la COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE EDISON, de cette ville, a envoyé des circulaires à nos clients et aux siens, affirmant qu'elle avait le privilège exclusif de faire usage de lampes incandescentes, et que quiconque s'en servirait par l'intermédiaire de toute autre compagnie, méconnaissait ce privilège exclusif. Elle ajoutait qu'elle ferait un procès aux personnes qui se servaient de ces lampes incandescentes qu'elle n'aurait pas fournies.
En réponse à cette circulaire nous publions ce qui suit :
"La Compagnie d'Eclairage Edison a récemment répandu une circulaire et publié dans les journaux un avis contestant notre droit et celui de quiconque de faire usage de lampes incandescentes. La Compagnie Edison à l'appui de son affirmation se vante d'avoir été soutenue par les Cours fédérales. Le fait est que on se trouve de l'une cour inférieure (pas les Cours Fédérales) a prononcé un jugement en faveur contre lequel appel a été interjeté, et en attendant, ce même juge a refusé d'ordonner la fabrication la vente ou l'usage de lampes incandescentes.
"Nos lampes sont achetées des fabricants dont le capital s'élève à des millions dont la solvabilité n'est pas discutable et qui ne s'émeuvent nullement du décret en question. Ils nous prêtent et notre pour nous protégeons nos clients et les mettrons à l'abri de toute action en dommages.
"Cette Compagnie est prête à recevoir des commandes de courroie (Power) et lampes incandescentes pour tous ceux qui ne sont le nombre et pour toutes les parties de la ville. A des prix au-dessous de ceux du gaz et de tout autre éclairage.
La Louisiana Electric Light Company est responsable, prendra les intérêts de ses clients et leur assurera contre tout danger dans l'usage de son courant électrique dans n'importe quelle occasion.
Nous désirons maintenant réitérer ce qui est mentionné ci-dessus, et, en le faisant, nous ajoutons que la première "exagération" de la Compagnie n'a affecté en rien nos clients ou les siens, ainsi que cela est prouvé par le fait que depuis lors le nombre de ses clients est discontinué avec elle et consent maintenant nos lumières.
Nous pensons que la nouvelle grande tentative de nos concurrents sera de prétendre au privilège exclusif de fournir la force pour faire opérer les moteurs électriques, et il est possible qu'ils réclament aussi le droit exclusif de fournir les Arc electric lights.
Nous désirons que le public soit bien convaincu et lui donnons l'assurance que, ma'gré le fait qu'ils aient fait appel à la cour, nous continuerons à solliciter le patronage dans toutes les parties de la ville pour les lumières incandescentes et Arc lights, et pour la force à appliquer aux moteurs électriques, et nous renouvelons notre proposition de tenir nos clients irresponsables dans toute litigation résultant d'un empiètement allégué de patentes réclamé par la Compagnie Edison. Nous voulons dire par là que nous serons responsables pour les frais et dommages dans tous les cas où nous serions responsables envers nos clients.
PAR ORDRE DU BOARD DE DIRECTEURS,
JOSEPH SIMON, Président.
18 fév—1m—dim mer ven

LEON GODCHAUX
81-85 CANAL ST.
NEW ORLEANS LA
NOUS MONTRONS
DE MEILLEURS
Vêtements complets en Cheviot
POUR MESSIEURS,
A $16,
que nulle part ailleurs en ville on n'en peut trouver.
Vous économiserez de l'argent en venant voir nos marchandises avant de faire vos achats ailleurs.
1er déc 91—1 an—dim mer ven

Magasin du Bon Marché
F. ADRIEN BRUNET
Horloger, Bijoutier, Joaillier
—Marchand de—
Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.
133 RUE ROYALE - 133
Glaces et embrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de l'or et argent.
Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc 91—1an

$250
Achèteront un PIANO NEUF à 7 1-3 OCTAVES chez
LOUIS GRUNEWALD
& CIE, Limitee.
PIANOS ET ORGUES
KNABE
LES PLUS BAS PRIX!
Conditions les plus avantageuses!
TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS!
Steinway, Pirsel, Chickering, Mauke, Schmer, Mehr, Weblin, Winter, Franz, Schoninger, Sterling, etc. Musique et Ensemble de Musique, en gros et en détail. S'adresser à
L. GRUNEWALD & CIE, Limitée,
19 Baronne et 127 Canal,
Nlle-Orléans.
24 janv—1 an
Pharmacie St-Cyr Fourcade
CANAL ET HAMPARTS.
J. F. BELOU, Succ.
Dépôt toutes Spécialités Françaises et Américaines. A vendre à prix réduits Maison d'achat, Paris, 44, rue des Lombards. Téléphone 720.
Eau de Ninon de l'Eulies $2 00
Crème " par boîte 1 50
Poudre " " 1 50
13sept—1 an Dim Mar Jeu

JAPANESE PILE CURE
Cure assurée d'hémorroïdes internes, externes, sèches ou saignantes, cuisantes, chroniques, récentes ou héréditaires. Ce remède a jamais failli que l'on sache. $1.00 la boîte ; 6 boîtes pour $5.00, envoi par la malle sous frais payés sur le reçu du prix de la commande. Une garantie écrite donnée à toute personne achetant 6 boîtes à la fois, promettant le remboursement des $5 si cas de non guérison. Garantie fournie par Thomas F. Moore, Droguiste, seul agent, rue du Canal, 21, Nouvelle Orléans, Lan. Echantillons distribués gratuitement. Février-1an

LE NOUVEAU
LOUISIANA JOCKE